

Ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration

13 juin 2024 à 15 h (HE)

Tenue à Ottawa (Ontario) et en ligne sur Zoom

POINT	SUJET	PAGE	MESURE À PRENDRE
1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts			
1.1	Ouverture (R. McHugh, président) – 15 h Mot d'ouverture	-	-
1.2	Conflits d'intérêts (R. McHugh, président) – 15 h 05 Les membres du Conseil d'administration doivent déclarer s'ils (si elles) ont des conflits d'intérêts concernant les points de l'ordre du jour.	-	-
1.3	Approbation de l'ordre du jour (R. McHugh, président) – 15 h 05 Les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel quel ou tel que modifié en cas d'ajouts ou de suppressions.	-	Approbation
2. Approbation du procès-verbal			
2.1	Approbation du procès-verbal (R. McHugh, président) – 15 h 05 Proposition : Il est résolu que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 2024 soit approuvé. 1. Procès-verbal – Réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2024	4	Approbation

3. Rapports

Rapports des commissions et autres (divers intervenants) – 15 h 10

Objectif – Les comités du CABAMC jouent un rôle essentiel dans les initiatives réglementaires du CABAMC. Chaque comité a une fonction unique, laquelle est décrite dans les rapports.

Le Conseil d’administration reçoit régulièrement des rapports de chaque comité afin d’examiner les recommandations qui lui sont présentées de temps à autre aux fins d’approbation et afin de s’acquitter de ses obligations fiduciaires en matière de surveillance.

Intrant – Rapports des comités (énumérés ci-dessous)

Extrant – Examen par le Conseil d’administration des rapports et des recommandations des comités pour information et adoption.

Prochaine étape – Élaboration continue de rapports par les comités afin de faire avancer les initiatives de gouvernance et de réglementation du CABAMC.

Rapports des comités :

1. Comité d’enquête (V. Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle)	8	
2. Comité de discipline (V. Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle)	10	
3. Comité d’inscription (J. Slabodkin, registraire adjointe)	12	
4. Comité de gouvernance (K. Bawa, présidente du Comité de gouvernance)	16	
5. Comité de vérification et des risques (S. Walker, directeur financier, et J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire)	18	
5a : États financiers du 31 mars 2024	20	
5b : Note de service sur la conformité législative	26	

Rapport du premier dirigeant – 15 h 30

6. Rapport du premier dirigeant (J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire)	29	À titre informatif
---	----	--------------------

4. Nominations des membres des comités

4.1	<p>Proposition de nomination des membres des comités (R. McHugh, président) – 15 h 40</p> <p>La proposition de nomination des membres des comités sera présentée lors de la réunion du Conseil d’administration.</p>	-	Approbation
-----	---	---	-------------

5. Responsabilité fiscale

5.1	<p>Nomination des vérificateurs (S. Walker, directeur financier, J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire) – 15 h 50</p> <p>PROPOSITION : Il est résolu que le conseil d’administration reconduise le mandat de Grant Thornton LLP à titre de vérificateur externe pour la vérification de fin d’exercice 2024 du CABAMC.</p> <p>Objectif – Le conseil d’administration supervise les activités du CABAMC et approuve la nomination annuelle des vérificateurs pour chaque exercice.</p> <p>Intrant – Note de service du Comité de vérification et des risques (recommandation)</p> <p>Extrant – Nomination de Grant Thornton LLP à titre de vérificateur externe pour la vérification de fin d’exercice (proposition approuvée)</p> <p>Prochaine étape – La nomination des vérificateurs externes pour le prochain exercice financier sera réexaminée en 2025.</p> <p>Documentation : Note de service du Comité de vérification et des risques</p>	44	Approbation
Autres affaires			
Questions diverses – 15 h 55			
Séance à huis clos – 16 h			
Discussions à huis clos			

À titre informatif

1. Nouvelles politiques
 - [Politique en matière de déplacements et de dépenses](#) (révisée en mai 2024)
2. Communications
 - [Bulletin d’information du mois de mars](#)
 - [Bulletin d’information du mois d’avril](#)
 - [Bulletin d’information du mois de mai](#)

Prochaines réunions – 2024

- 20 septembre 2024 – Réunion publique du Conseil (en mode virtuel)
 7 novembre 2024 – Réunion publique du Conseil (en personne à Ottawa)
 5 décembre 2024 – Réunion publique du Conseil (en mode virtuel)

**Procès-verbal de la
réunion publique du
Conseil d'administration
tenue sur Zoom
le 22 mars 2024
à 12 h (HE)**

MEMBRES DU CONSEIL :

Ruth McHugh, présidente
Iris Almeida-Côté
Jeff Astle
Amber Batool
Brigitte Chan
Tom Conway
Andrew Currier
Leonora Hoicka
Karima Bawa

MEMBRES DU PERSONNEL :

Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation, registraire adjointe
Sean Walker, directeur financier
Victoria Rees, avocate générale, Responsabilité professionnelle
Andres Diaz, directeur des opérations
Dana Dragomir, directrice des communications

PERSONNES INVITÉES :

Tina McKay
Bob Plamondon (présent entre 12 h 22 et 13 h 04)

1. **Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts**

La réunion est ouverte à 12 h 06 (HE).

La présidente du Conseil reconnaît que le CABAMC est un organisme de réglementation fédéral des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce établi sur le territoire que nous appelons le Canada, le territoire traditionnel et ancestral de nombreux peuples autochtones. Ruth McHugh fait des remarques préliminaires. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Résolutions en bloc

Proposition : Il est résolu que le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 14 décembre 2023 soit approuvé.

Sur proposition de : Karima Bawa

Appuyée par : Amber Batool

Proposition adoptée.

3. Rapports

Victoria Rees présente un compte rendu oral sur le travail du Comité d'enquête et du Comité de discipline. Elle précise qu'à la suite d'une décision du Comité de discipline de suspendre le permis d'un(e) agent(e), le CABAMC prend plusieurs mesures pour protéger la clientèle du (de la) titulaire de permis. Bien que la *Loi sur le CABAMC* ne permette pas la nomination d'un dépositaire (comme les lois de nombreux ordres professionnels de juristes), le CABAMC communique directement avec le(la) titulaire de permis au sujet des membres de sa clientèle et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est informé de la suspension afin qu'il puisse communiquer directement avec les membres de la clientèle du (de la) titulaire de permis. Victoria Rees confirme également que les décisions du Comité de discipline seront publiées sur CanLII par souci de transparence et dans le but de faciliter les efforts de coréglementation, et que leur publication rapide reste une priorité.

Bob Plamondon se joint à la réunion à 12 h 22.

Tina McKay présente un compte rendu oral sur le travail du Comité d'inscription, y compris les pratiques d'inscription équitables. Tina McKay précise que le processus d'autoévaluation a été entrepris à l'aide du guide du Commissaire à l'équité de l'Ontario. Juda Strawczynski mentionne que le gouvernement fédéral, grâce à la création du CABAMC, a noté l'absence de lois sur l'équité à l'échelle fédérale, et que le CABAMC s'efforce de respecter l'esprit des lois provinciales émergentes, bien qu'il n'y soit pas soumis.

Karima Bawa présente un compte rendu oral sur le travail du Comité de gouvernance.

Bob Plamondon présente un compte rendu oral sur le travail du Comité de vérification et des risques. Juda Strawczynski décrit la note de service sur la conformité législative et ajoute que le CABAMC a reçu, depuis la publication de la note, le rapport final sur le suivi des recommandations du Commissariat aux langues

officielles. Il souligne également que le CABAMC a rapidement donné suite à toutes les recommandations du Commissariat. Sean Walker présente un compte rendu oral sur les états financiers de janvier.

4. **États financiers annuels vérifiés de 2023**

Sean Walker présente la note de service du Comité de vérification et des risques et les états financiers vérifiés du CABAMC pour 2024.

Le Conseil approuve les états financiers vérifiés du CABAMC pour la période se terminant le 31 décembre 2023, tels que fournis dans la trousse de la présente réunion;

De plus, il est résolu que la présidente ou la personne responsable de la vice-présidence du Conseil et le premier dirigeant soient autorisés à signer les déclarations au nom du Collège et que le premier dirigeant soit autorisé à les publier sur le site Web du CABAMC et à les distribuer comme demandé.

Sur proposition de : Tom Conway

Appuyée par : Brigitte Chan

Proposition adoptée.

Bob Plamondon quitte la réunion à 13 h 04.

Après la réunion, une erreur dans les états financiers vérifiés d'un montant de 5 000 dollars est portée à l'attention du Conseil d'administration, qui se réunit alors à huis clos pour approuver les états financiers vérifiés corrigés.

5. **Rapports**

Juda Strawczynski parle des mises à jour apportées au document « Les principes réglementaires qui guident notre travail ».

Victoria Rees présente un compte rendu oral sur le programme de responsabilité professionnelle du CABAMC.

Jen Slabodkin présente un compte rendu oral sur les initiatives du CABAMC en matière de perfectionnement professionnel et de compétences.

Juda Strawczynski, en tant que premier dirigeant, présente un compte rendu oral qui décrit les principales initiatives et mises à jour qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil d'administration.

6. **Politiques de gouvernance**

Victoria Rees présente les nouvelles politiques de gouvernance du CABAMC. En ce qui concerne la Politique sur la dénonciation, elle précise qu'une fois que le CABAMC dispose de renseignements provenant d'une personne dénonciatrice, il lui incombe d'y donner suite, et ce, indépendamment de la participation continue de la personne dénonciatrice dont la confidentialité sera protégée dans la mesure du possible. Les politiques de gouvernance seront finalisées après la réunion (de petites modifications de formatage et de révision y seront apportées).

Iris Almeida-Côté quitte la réunion à 13 h 50.

Proposition : Il est résolu que les politiques de gouvernance du CABAMC ainsi que leurs annexes soient approuvées.

Sur proposition de : Leonora Hoicka

Appuyée par : Andrew Currier

Proposition adoptée.

Autres affaires

Tom Conway parle de l'administrateur sortant, Jeff Astle, et reconnaît son dévouement et ses contributions à la communauté de la propriété intellectuelle et au CABAMC avant même la création du Collège.

Levée de la séance

Il est résolu de mettre fin à la réunion publique à 14 h (HE) et de passer à huis clos.



Ruth McHugh

Présidente du Conseil d'administration

Procès-verbal approuvé le 2 avril 2024

Rapport du Comité d'enquête

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Kristin Dangerfield
DATE	13 juin 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Mars à mai 2024

Rôle et pouvoirs du Comité

La Loi (article 37) prévoit ce qui suit : « Le comité d'enquête mène, sur la base d'une plainte ou de son propre chef, une enquête sur la conduite et les actes de tout titulaire de permis à l'égard duquel il a des motifs raisonnables de croire qu'il a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. Le Comité détermine s'il doit lancer une enquête de son propre chef en se fondant sur les renseignements qui lui sont transmis par le registraire, ou en examinant des plaintes, déposées par des plaignants, qui lui sont transmises par le registraire.

Jusqu'à l'adoption du règlement administratif modifié du 1er mai 2023, toutes les plaintes devaient être transmises au Comité, peu importe leur bien-fondé. Le nouveau Règlement administratif permet au registraire de déterminer si une plainte doit être rejetée sans être transmise au Comité, et une politique est en cours d'élaboration pour établir les facteurs à prendre en considération. Par ailleurs, il incombe au Comité d'évaluer si les résultats d'une enquête lui fournissent des motifs raisonnables de croire qu'un(e) titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. En l'absence de telles preuves, le Comité doit rejeter la plainte. En présence de telles preuves, le Comité doit présenter une demande au Comité de discipline. Cela dit, la Loi ne donne pas au Comité tous les outils dont il a besoin pour adopter une approche réglementaire proactive, proportionnelle et véritablement fondée sur des principes; par exemple, le pouvoir de conseiller, de mettre en garde ou de réprimander un(e) titulaire de permis pour des infractions au Code qui n'atteignent pas les seuils acceptés du manquement professionnel ou de l'incompétence.

Activités du Comité

De mars à mai 2024, le Comité a tenu une réunion prévue selon le calendrier. Lors de cette réunion du 16 mai, le Comité a :

- examiné un appel à l'encontre d'une décision du registraire concernant le rejet d'une plainte et déterminé que la décision de rejeter la plainte était raisonnable, maintenant la clôture du dossier;
- déposé de nouvelles plaintes contre deux avocat(e)s-agent(e)s qui ont reçu une suspension provisoire de leur barreau à la lumière de preuves importantes de manquements commis à l'égard de leurs obligations déontologiques et de la réglementation applicable en matière de confiance et de sécurité;
- examiné un rapport d'enquête en lien avec une plainte et décidé de rejeter cette plainte;
- reçu des mises à jour quant aux trois avis de présentation de demande dont le Comité de discipline est saisi;
- reçu une mise à jour quant au contrôle judiciaire du rejet d'une plainte, qui a été entendu par la Cour fédérale le 3 avril 2024 et pour lequel la décision est en attente;
- établi 3 dates de réunions pour le reste de 2024.

Le Comité a pris note du fait que Herman van Ommen a décidé de se retirer du Comité à compter de la réunion du mois de mai. Il a siégé au Comité d'enquête de manière diligente et réfléchie depuis sa création en juillet 2021 et fourni une orientation et des conseils précieux durant l'élaboration et la mise en œuvre des structures et politiques réglementaires du Comité. Il a été remercié de l'excellent pour son excellent service et son engagement envers les intérêts du public et du CABAMC.

Si le Conseil d'administration procède à la nomination des cinq nouveaux membres du Comité d'enquête recommandés par le Comité de gouvernance, la formation et l'orientation de ces membres auront lieu lors de la réunion du 18 juillet 2024.



Kristin Dangerfield

Présidente du Comité d'enquête

Rapport du Comité de discipline

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Marcel Mongeon, président, Comité de discipline
DATE	13 juin 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Mars à mai 2024

Rôle et pouvoirs du Comité

L'article 51 de la Loi prévoit que le Comité de discipline doit tenir une audience pour chaque « demande faite par le comité d'enquête afin de déterminer si un titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou s'il fait preuve d'incompétence. Les audiences sont ouvertes au public et, par défaut, se déroulent avec les parties sur Zoom et sont diffusées simultanément sur YouTube à l'intention des personnes qui souhaitent observer les procédures.

Le Comité de discipline a tenu sa première réunion en janvier 2022 et, comme nous l'avons déjà signalé, a consacré l'exercice 2022 à mettre au point ses procédures et son cadre stratégique. En janvier 2023, le Comité a approuvé les politiques clés finales de sa trousse d'outils [[lien](#)]. Tout au long de l'exercice 2022, le Comité a participé à une formation sur les principes fondamentaux de la propriété intellectuelle et sur les principes du droit administratif. Le Collège a créé le poste à temps partiel de coordonnateur(-trice) des procédures disciplinaires, dont les responsabilités sont actuellement partagées entre deux membres du personnel du CABAMC.

Activités du Comité

La prochaine séance plénière du Comité de discipline aura lieu en juin 2024. Lors de cette réunion, le Comité discutera des expériences acquises à ce jour dans le cadre des procédures des groupes et examinera en profondeur l'élaboration de politiques supplémentaires afin de rationaliser ses processus et les processus des parties réalisés en préparation aux procédures. Des travaux seront entamés au cours des prochains mois sur deux nouvelles politiques. Une autre séance plénière du Comité est prévue pour le mois d'octobre.

Les conférences préalables aux audiences pour les procédures concernant **Mathieu Audet**, **Imran Siddiqui** et **Eric Fincham** sont en cours, deux d'entre elles étant prévues pour mai et l'autre ayant été repoussée à juin.

Marcel Mongeon

Président du Comité de discipline

Rapport du Comité d'inscription

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Tina McKay, présidente, Comité d'inscription
DATE	13 juin 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Avril à juin 2024

Rôle et pouvoirs du Comité

Le Comité d'inscription soutient le registraire dans l'administration des exigences en matière de permis du Collège. Le Comité :

- établit les normes relatives aux examens de compétence et à l'évaluation des titulaires de permis;
- examine, à la demande des candidat(e)s ou des titulaires de permis, les décisions rendues par le registraire en vertu du Règlement administratif du Collège.

Administration inaugurale des examens des connaissances théoriques

La vision du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) consiste à donner au public l'accès à un bassin d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce respectés mondialement pour leur compétence, leur sens de l'éthique et leurs connaissances à jour. Le Comité a mis l'accent sur cette vision en appuyant l'initiative pluriannuelle sur les compétences.

Après avoir mis au point les profils de compétences techniques, qui établissent des normes claires pour les agent(e)s de brevets et de marques de commerce, le CABAMC a entamé l'examen et la reformation des examens de compétence, en s'appuyant fortement sur les commentaires des membres de la profession en vue d'en améliorer le caractère défendable et équitable. Les nouveaux examens :

- servent à évaluer les compétences techniques;
- regroupent les examens des connaissances théoriques (pour l'évaluation des concepts de connaissances relatifs aux brevets et aux marques de commerce, selon ce qui est précisé dans le profil) et les examens des connaissances appliquées (pour l'évaluation de l'application des connaissances requises pour pratiquer en tant qu'agent(e)s de brevets ou de marques de commerce, selon ce qui est précisé dans le profil);
- sont plus transparents, équitables et défendables;

- permettent au CABAMC de déterminer adéquatement si les candidat(e)s font preuve du niveau de compétence minimum exigé des agent(e)s de niveau d'entrée.

En 2023, le Comité a adopté sa politique qui indique comment les notes de passage des nouveaux examens doivent être déterminées. Les nouvelles notes de passage (également appelées « normes de passage ») sont fondées sur des méthodes de normalisation défendables qui sont appropriées pour des examens de compétence professionnels aux enjeux élevés.

À la suite des examens et d'un processus robuste d'établissement des normes, le Comité a approuvé, lors de sa réunion du 15 avril 2024, les notes de passage pour les différents examens des connaissances théoriques, à l'issue de l'examen du rapport sur la normalisation préparé et fourni par le consultant en psychométrie et d'une discussion solide. Le rapport :

- a fourni un aperçu du processus, où l'on décrit la méthode Angoff modifiée et sa mise en œuvre;
- a invité le Comité à examiner des renseignements importants (y compris une évaluation des résultats de la note de passage, le calcul de l'erreur type pour la note de passage, le calcul de fiabilité, des considérations pertinentes propres aux différents examens, ainsi que des considérations pertinentes propres à la normalisation).

Le 1er mai, le CABAMC a transmis aux candidat(e)s les résultats aux examens. Chaque candidat(e) a reçu un rapport de rendement comportant les renseignements suivants :

- les résultats généraux (compétences démontrées ou pas encore démontrées);
- les détails du rendement (supérieur à la norme, satisfait tout juste à la norme, approche la norme, inférieur à la norme);
- le rendement pour chaque domaine de connaissance (satisfait à la norme ou inférieur à celle-ci);
- foire aux questions conçue pour clarifier les résultats.

Pour l'examen de connaissances théoriques sur les marques de commerce de 2024 administré le 5 mars 2024; 50 des 58 candidat(e)s (86 %) ont démontré leur compétence. Pour l'examen de connaissances théoriques sur les brevets de 2024 administré le 19 mars 2024, 74 des 77 candidat(e)s (96 %) ont démontré leur compétence.

Le Comité comprend que le CABAMC a précédemment fourni des renseignements généraux aux membres de la profession en lien avec les nouveaux examens et processus de normalisation.

Notamment :

[Le Comité d'inscription du CABAMC établit des méthodes de normalisation pour déterminer les notes de passage aux nouveaux examens de compétence qui seront lancés en 2024](#)

[Renseignements supplémentaires sur les résultats des examens des connaissances théoriques sur les brevets](#)

[Renseignements supplémentaires sur les résultats des examens des connaissances théoriques sur les marques de commerce](#)

Le Comité était réjoui de constater que l'établissement de normes claires pour la profession a amélioré la capacité des candidat(e)s à faire preuve de leurs compétences lors des examens des connaissances théoriques. Ces candidat(e)s peuvent maintenant passer les examens des connaissances appliquées qui se tiendront en automne 2024.

Profil sur les fondements professionnels

Cette année, le CABAMC travaille à l'élaboration d'un profil sur les fondements professionnels afin de définir les compétences professionnelles (comme la communication, la gestion de dossiers, etc.) qui permettent de compléter les connaissances techniques des agent(e)s. Ce profil sur les fondements professionnels s'applique à la fois aux agent(e)s de brevets et aux agent(e)s de marques de commerce et servira de document d'accompagnement pour les profils de compétences techniques.

Ces travaux arrivent à terme. La prochaine étape comprendra des consultations internes et externes. Le Comité s'attend à examiner le profil lors de sa réunion de décembre 2024.

Pratiques d'inscription équitables – Mise en œuvre des recommandations

Le Comité a examiné la liste des recommandations et des échéances suggérées pour leur mise en œuvre, qui avait été présentée par la registraire adjointe, directrice de l'inscription et de l'éducation.

Présidence au Comité et recrutement

Il fut un honneur pour moi de siéger pendant trois ans comme présidente inaugurale du Comité d'inscription du CABAMC. Une quantité phénoménale de travail a été réalisée, de même que des avancées importantes dans l'initiative sur les compétences et les pratiques d'inscription équitables. Cela dit, je quitterai mes fonctions de présidente lors de la réunion du Comité du 13 juin 2024. Je souhaite néanmoins continuer de siéger au Comité afin de faciliter la transition. La nomination d'un(e) nouveau(-elle) président(e) sera nécessaire, et Mark Piore, le vice-président actuel, a confirmé son intérêt pour le rôle.

Par ailleurs, le poste de représentant(e) des agent(e)s de brevets du Comité est devenu vacant en septembre 2023. De plus, les mandats des membres du Comité qui n'appartiennent pas à l'OPIC prennent fin en 2024. Le personnel discutera avec les différents membres afin de déterminer s'ils veulent être nommés pour un nouveau mandat.

Le Comité a exprimé la nécessité de nommer un(e) nouveau(-elle) président(e) pour le Comité, de même que la nécessité de nommer de nouvelles personnes au Comité. Le Comité comprend que des efforts de recrutement seront déployés en temps opportun.

Cordialement,



Tina McKay

Présidente du Comité d'inscription

Rapport du Comité de gouvernance

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Karima Bawa
DATE	13 juin 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Avril à juin 2024

Rôle du Comité

Le Comité de gouvernance est chargé de fournir des conseils et des recommandations au Conseil d'administration sur diverses questions de gouvernance, y compris l'efficacité du Conseil, les pratiques de gouvernance, les processus de mise en candidature et d'élection, ainsi que les nominations aux comités. Le Comité de gouvernance aide le Conseil d'administration à atteindre les objectifs, les normes et les principes réglementaires du CABAMC et à fonctionner dans le respect des pratiques exemplaires.

Le Comité a tenu une réunion chargée le 10 mai 2024 et a présenté au Conseil des renseignements et des recommandations aux fins d'examen et d'approbation relativement à des nominations aux comités suivants.

Nominations aux comités

- i. **Comité d'inscription** – La nomination d'un(e) nouveau(-elle) président(e), de même que l'entreprise d'un processus à l'automne pour le recrutement d'un nouveau membre agent de brevets.
- ii. **Comité d'enquête** – Le Comité recommande la nomination de cinq nouveaux membres au Comité d'enquête afin d'en élargir la taille en plus de remplacer le membre qui part pour la retraite (Herman van Ommen); ces nominations permettraient également de combler des besoins par rapport à la matrice des compétences, soit en recrutant trois non-titulaires de permis et deux titulaires de permis, un(e) agent(e) de brevets et un(e) agent(e) de marques de commerce.
- iii. **Comité de gouvernance** – La nomination d'un(e) nouveau(-elle) président(e) de comité, car mon mandat à titre de présidente prendra fin à la nomination ministérielle au poste de direction prévu pour les prochaines semaines, ainsi que la nomination d'un(e) nouveau(-elle) directeur(-trice) pour remplacer Leonora Hoicka, dont le mandat prend fin aujourd'hui.

- iv. **Comité des risques et de la vérification** – La nomination d'un(e) nouveau(-elle) directeur(-trice) pour remplacer Jeff Astle, qui part pour la retraite.

Activités du Comité

Le Comité a connu jusqu'à présent une année extrêmement productive, particulièrement en ce qui concerne l'apport de modifications importantes aux Politiques de gouvernance du Conseil d'administration, qui ont été approuvées par le Conseil lors de la dernière réunion.

L'évaluation du premier dirigeant de 2024 sera entreprise principalement par Boyden en se fondant sur un processus d'examen prévu dans son mandat original pour le recrutement du premier dirigeant, de même que les rapports du premier dirigeant publiés en automne sur le Cadre stratégique, le plan annuel et les progrès par rapport au budget. L'évaluation du Conseil est réalisée à l'aide d'auto-évaluations post-réunions et de discussions à huis clos tenues à chaque réunion, où l'on peut aborder les questions à mesure qu'elles surviennent, quelles qu'elles soient. Des travaux sont en cours pour l'élaboration d'une ébauche pour les auto-évaluations du Conseil et de la direction. Le Comité de gouvernance recommande de mener des enquêtes de fin d'emploi auprès des directeurs et directrices sortants, qui devraient fournir des renseignements précieux également.

Karima Bawa

Présidente du Comité de gouvernance

Rapport du Comité de vérification et des risques

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Bob Plamondon
DATE	22 mai 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	D'avril à mai 2024

Rôle et pouvoirs du Comité

Le but du Comité de vérification et des risques (CVR) est d'aider le Conseil à s'acquitter de ses obligations fiduciaires et de ses responsabilités en matière de surveillance concernant la planification financière, le processus de vérification, l'établissement de rapports financiers, le système de contrôle de l'entreprise et de gestion des risques, et, le cas échéant, la formulation de recommandations au Conseil aux fins d'approbation.

Le Comité doit fournir des conseils robustes et fondés sur des principes afin de favoriser la confiance envers l'intégrité financière du Collège.

Activités du Comité

Depuis sa dernière mise à jour au Conseil datant du mois de mars 2024, le Comité s'est réuni le 16 mai 2024.

Lors de cette réunion, le Comité a :

1. examiné le procès-verbal et le registre des mesures de la réunion du 18 mars;
2. examiné les états financiers internes (janvier à mars 2024) et les renseignements à l'appui, en faisant la comparaison avec le budget et les prévisions pour le reste de 2024; le Comité a recommandé l'approbation des rapports financiers en vue de les distribuer au Conseil;
3. le Comité a tenu des discussions approfondies sur le renouvellement des permis, les résultats favorables et la variance positive du budget, ainsi que l'importance d'adhérer au budget des dépenses afin d'accélérer l'accumulation de réserves financières;
4. examiné et approuvé la note de service sur la conformité aux lois et la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier;
5. discuté des modifications proposées pour la Politique de voyage et de remboursement du Collège. Cette politique a également été examinée par le Conseil d'administration en mai et sera finalisée sous peu;

6. examiné et approuvé la note de service sur la conformité aux lois du premier dirigeant et registraire et du directeur financier. La note de service soulignait un nombre de domaines, notamment :
 - a. le renouvellement de la police d'assurance du Collège pour la période d'avril et mai 2023 à 2024;
 - b. les recettes des droits de renouvellement de permis à ce jour, comparées au budget;
 - c. l'achat d'un certificat de placement garanti (2,5 M\$) en mai 2024;
 - d. une discussion sur les vérificateurs externes pour 2024.

Principaux sujets des prochaines réunions du Comité

- 25 juin 2024 – Cette réunion sera axée principalement sur le programme des risques réglementaires et opérationnels et comprendra un examen approfondi du registre des risques et du diagramme des risques. Les recommandations quant aux améliorations et aux modifications à apporter au programme des risques seront discutées, et le registre sera révisé au besoin.
- Examen sommaire des points clés des polices d'assurance du Collège (cybersécurité, administrateurs et dirigeants, responsabilité civile générale).
- Examen de la note de service sur la conformité aux lois et de la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier.
- L'examen des plus récents rapports financiers internes, à mesure qu'ils deviennent disponibles.



Robert Plamondon

Président du Comité de vérification et des risques

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Rapports financiers en date du 31 mars 2024 à l'attention du Conseil d'administration et du Comité des risques et de la vérification



COLLEGE OF PATENT AGENTS AND TRADEMARK AGENTS

COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

Rapports préparés le
10 mai 2024

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État de la situation financière

En date du 31 mars 2024

	TOTAL	
	EN DATE DU 31 MARS 2024	EN DATE DU 31 MARS 2023 (AP)
Actifs		
Actifs à court terme		
Espèces et quasi-espèces		
1010 Comptes chèques RBC Banque Royale	3 539 275	2 081 080
1500 GC	0	
Total des espèces et quasi-espèces	3 539 275 \$	2 081 080 \$
1230 Autres actifs à court terme	0	0
1400 Charges payées d'avance	3 365	7 545
Total des actifs à court terme	3 542 640 \$	2 088 625 \$
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles	5 232 \$	7 475 \$
Total de l'actif à long terme	5 232 \$	7 475 \$
Total des actifs	3 547 872 \$	2 096 099 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Passif à court terme		
Créditeurs		
2000 Crédeurs	97 742	112 341
Total des créditeurs	97 742 \$	112 341 \$
Carte de crédit	3 234 \$	1 892 \$
2010 Comptes fournisseurs à payer	16 250	0
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	(1 050)	60 000
2050 TVH/TPS à payer (comptes débiteurs)	299 215	161 102
2150 Dettes salariales	0	
Total du passif à court terme	415 390 \$	335 335 \$
Revenu différé		
2200 Revenu différé – Paiements reçus	3 516	3 753
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	2 394 075	1 438 125
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	27 656	17 700
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	28 994	
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	14 562	
2220 Frais de demande reportés	0	0
2250 Frais d'examen reportés	0	0
Total des revenus différés	2 468 803 \$	1 459 578 \$
Total du passif	2 884 193 \$	1 794 913 \$
Actifs nets		
Actifs nets non affectés	292 298	304 884
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses	371 381	(3 698)
Total des actifs nets	663 679 \$	301 186 \$
Total du passif et des capitaux propres	3 547 872 \$	2 096 099 \$

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Comparaison entre le budget et les chiffres réels

Janvier à mars 2024

	CHIFFRES RÉELS	BUDGET	TOTAL	
			DÉPASSEMENT DU BUDGET	% DU BUDGET
Revenus				
4000 Revenus associés à la cotisation des titulaires de permis	798 025	749 700	48 325	106,00 %
4010 Cotisation des titulaires de permis – catégorie 1				
4011 Cotisation des titulaires de permis de catégorie 1 – AP	1 000		1 000	
4012 Droits de cotisation des agent(e)s actif(-ve)s de catégorie 2		36 000	(36 000)	
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	9 219	6 450	2 769	143,00 %
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3	9 665	11 700	(2 035)	83,00 %
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4	4 854		4 854	
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation des titulaires de permis	822 763	803 850	18 913	102,00 %
4050 Frais d'examen		64 750	(64 750)	
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	47 607		47 607	
4055 Frais liés aux demandes de révision d'un examen	3 200	15 000	(11 800)	21,00 %
Total 4050 Frais d'examen	50 807	79 750	(28 943)	64,00 %
4070 Revenus associés aux frais de demande	31 450	19 740	11 710	159,00 %
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	1 600	750	850	213,00 %
Total 4070 Revenu associé aux frais de demande	33 050	20 490	12 560	161,00 %
Revenus totaux	906 620 \$	904 090 \$	2 530 \$	100,00 %
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	906 620 \$	904 090 \$	2 530 \$	100,00 %
Dépenses				
5500 Salaires et avantages sociaux	209 403	238 621	(29 218)	88,00 %
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation				
6010 Honoraires professionnels – Services de comptabilité	25 000	25 000	(0)	100,00 %
6015 Frais de vérification	(85)	0	(85)	
6020 Honoraires professionnels – Services de communications		5 200	(5 200)	
6030 Frais juridiques	97 350	76 750	20 600	127,00 %
6035 Avocat(e) général(e), Réglementation professionnelle		33 000	(33 000)	
6215 Frais de soutien pour les mesures disciplinaires		2 500	(2 500)	
Total 6030 Frais juridiques	97 350	112 250	(14 900)	87,00 %
6050 Honoraires professionnels – Services de planification		3 625	(3 625)	
6060 Frais de traduction	10 215	28 750	(18 535)	36,00 %
6210 Frais de consultation – Communications	4 940	10 000	(5 060)	49,00 %
6230 Frais de consultation – Ressources humaines		2 500	(2 500)	
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	137 420	187 325	(49 905)	73,00 %
6200 Frais de technologie et de systèmes				
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	2 919	3 188	(269)	92,00 %
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de licence	17 100	46 926	(29 826)	36,00 %
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	8 360	3 000	5 360	279,00 %
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	28 379	53 114	(24 735)	53,00 %
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités				
6501 Frais de déplacement et de réunion du Conseil d'administration		3 750	(3 750)	
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion				
6520 Conseil d'administration – Déplacements		10 000	(10 000)	
6525 Conseil d'administration – Frais de repas		1 250	(1 250)	

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Comparaison entre le budget et les chiffres réels

Janvier à mars 2024

	CHIFFRES RÉELS	BUDGET	TOTAL DÉPASSEMENT DU BUDGET	% DU BUDGET
Total 6501 Frais de déplacement et de réunion du Conseil d'administration		15 000	(15 000)	
6510 Conseil d'administration – Rémunération	21 650	21 650	0	100,00 %
6610 Comités – Rémunération des membres	17 250	34 532	(17 282)	50,00 %
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	38 900	71 182	(32 282)	55,00 %
6700 Frais d'inscription et d'examen				
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions	22 500	61 250	(38 750)	37,00 %
6720 Programmes d'inscription – Rémunération des membres	5 240	35 375	(30 135)	15,00 %
6730 Coûts du logiciel d'examen	10 481	29 828	(19 347)	35,00 %
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	38 221	126 453	(88 232)	30,00 %
7010 Frais et intérêts bancaires	525	800	(275)	66,00 %
7020 Frais de traitement des cartes de crédit	58 483	64 844	(6 361)	90,00 %
Total 7010 Frais et intérêts bancaires	59 007	65 644	(6 637)	90,00 %
7135 Assurances				
7140 Frais d'assurance – Responsabilité civile des administrateur(-trice)s et des dirigeant(e)s	9 533	9 535	(2)	100,00 %
7150 Frais d'assurance – Responsabilité civile générale	446	448	(3)	99,00 %
7170 Frais d'assurance – Cybersécurité	2 810	2 813	(3)	100,00 %
Total 7135 Assurances	12 789	12 796	(7)	100,00 %
7205 Frais de bureau				
6295 Honoraires du prestataire de services de paie	185	250	(65)	74,00 %
7130 Droits de cotisation et d'inscription	3 894	1 005	2 889	387,00 %
7215 Frais de bureau – Dépenses générales	988	2 750	(1 762)	36,00 %
7225 Frais de téléphonie – Téléphones cellulaires	67	240	(173)	28,00 %
7300 Frais de logiciels – Administration	5 536	7 449	(1 913)	74,00 %
Total 7205 Frais de bureau	10 670	11 694	(1 024)	91,00 %
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel				
6330 Formation du personnel		11 514	(11 514)	
7320 Frais liés aux déplacements du personnel	555	8 800	(8 245)	6,00 %
7325 Repas et divertissement	14		14	
Total 7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	568	20 314	(19 746)	3,00 %
Dépenses totales	535 357 \$	787 143 \$	(251 786) \$	68 00 %
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION	371 263 \$	116 947 \$	254 316 \$	317,00 %
Autres revenus				
4220 Intérêts gagnés	542	6 250	(5 708)	9,00 %
Total des autres revenus	542 \$	6 250 \$	(5 708) \$	9,00 %
Autres dépenses				
8000 Amortissements	424	900	(476)	47,00 %
Total des autres dépenses	424 \$	900 \$	(476) \$	47,00 %
RÉSULTAT NET (AUTRES REVENUS)	118 \$	5 350 \$	(5 232) \$	2,00 %
RÉSULTAT NET	371 381 \$	122 297 \$	249 084 \$	304,00 %

	ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS	CONSEIL ET GOUVERNANCE	COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS	RÉGLEMENTATION – PLAINTES	RÉGLEMENTATION – INSCRIPTION	TOTAL
REVENUS						
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation des titulaires de permis						0 \$
4010 Cotisation des titulaires de permis – catégorie 1	798 025					798 025 \$
4011 Cotisation des titulaires de permis de catégorie 1 – AP	1 000					1 000 \$
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	9 219					9 219 \$
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3	5 452					5 452 \$
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3.1	4 213					4 213 \$
Total 4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3	9 665					9 665 \$
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4	4 854					4 854 \$
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation des titulaires de permis	822 763					822 763 \$
DÉPENSES						
4050 Frais d'examen						0 \$
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	47 607					47 607 \$
4055 Frais liés aux demandes de révision d'un examen	3 200					3 200 \$
Total 4050 Frais d'examen	50 807					50 807 \$
4070 Revenus associés aux frais de demande	31 450					31 450 \$
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	1 600					1 600 \$
Total 4070 Revenu associé aux frais de demande	33 050					33 050 \$
REVENUS TOTAUX	906 620 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$ 906 620 \$
Revenus totaux	906 620 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$ 906 620 \$
DÉPENSES						
5500 Salaires et avantages sociaux	208 036	1 367				209 403 \$
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation						0 \$
6010 Honoraires professionnels – Services de comptabilité	25 000					25 000 \$
6015 Frais de vérification	(85)					(85) \$
6030 Frais juridiques	698		338	92 002	4 313	97 350 \$
6060 Frais de traduction			10 215			10 215 \$
6210 Frais de consultation – Communications			4 285		656	4 940 \$
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	25 612		14 837	92 002	4 969	137 420 \$
6200 Frais de technologie et de systèmes						0 \$
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	2 919					2 919 \$
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de licence	17 100					17 100 \$
6290 Frais de consultation en TI – Site Web			8 360			8 360 \$
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	20 019		8 360			28 379 \$
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités						0 \$
6510 Conseil d'administration – Rémunération		21 650				21 650 \$
6610 Comités – Rémunération des membres						0 \$
6611 Rémunération du Comité des risques et de la vérification		4 700				4 700 \$
6612 Rémunération du Comité de discipline		10 475				10 475 \$
6614 Rémunération du Comité d'inscription		150				150 \$
6615 Rémunération du Comité de gouvernance	0	1 925				1 925 \$
Total 6610 Comités – Rémunération des membres	0	17 250				17 250 \$
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	0	38 900				38 900 \$
6700 Frais d'inscription et d'examen						0 \$
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions					22 500	22 500 \$
6720 Programmes d'inscription – Rémunération des membres	3 000				2 240	5 240 \$
6730 Coûts du logiciel d'examen	9 576				904	10 481 \$
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	12 576				25 644	38 221 \$
7010 Frais et intérêts bancaires	525					525 \$
7020 Frais de traitement des cartes de crédit	58 483					58 483 \$
Total 7010 Frais et intérêts bancaires	59 007					59 007 \$
7135 Assurances						0 \$
7140 Frais d'assurance – Responsabilité civile des administrateur(-trice)s et des dirigeant(e)s	9 533					9 533 \$
7150 Frais d'assurance – Responsabilité civile générale	446					446 \$
7170 Frais d'assurance – Cybersécurité	2 810					2 810 \$
Total 7135 Assurances	12 789					12 789 \$
7205 Frais de bureau						0 \$
6295 Honoraires du prestataire de services de paie	185					185 \$
7130 Droits de cotisation et d'inscription	3 894					3 894 \$
7215 Frais de bureau – Dépenses générales	988					988 \$
7225 Frais de téléphonie – Téléphones cellulaires	67					67 \$
7300 Frais de logiciels – Administration	3 556	1 800	179			5 536 \$
Total 7205 Frais de bureau	8 691	1 800	179			10 670 \$
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel						0 \$
7320 Frais liés aux déplacements du personnel	555					555 \$
7325 Repas et divertissement	14					14 \$
Total 7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	568					568 \$
8000 Amortissements	424					424 \$
Total des DÉPENSES	347 723 \$	42 067 \$	23 376 \$	92 002 \$	30 613 \$	535 781 \$
AUTRES REVENUS						
4220 Intérêts gagnés	542					542 \$
Total des autres revenus	542 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	542 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	559 439 \$	(42 067) \$	(23 376) \$	(92 002) \$	(30 613) \$	371 381 \$

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État des flux de trésorerie

Janvier à mars 2024

	JANV. 2024	FÉV. 2024	MAR. 2024	TOTAL
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat net	(125 159)	(22 963)	519 504	371 381 \$
Ajustements pour réconcilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :				0 \$
1400 Charges payées d'avance	4 263	4 263	4 263	12 789 \$
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	141	141	141	424 \$
2000 Crédeurs	(47 226)	14 673	29 033	(3 521) \$
2025 Carte de crédit RBC	825	48	1 251	2 124 \$
2010 Comptes fournisseurs à payer	(5 362)		(2 660)	(8 022) \$
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	5 000	13 875	(91 925)	(73 050) \$
2050 TVH/TPS à payer (comptes débiteurs)	3 855	76 332	(80 187)	0 \$
2060 TPS/TVH à payer (comptes débiteurs) : TPS/TVH – attente		28 595	299 215	327 810 \$
2200 Revenu différé – Paiements reçus	0	396	3 120	3 516 \$
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	75 900	686 475	1 631 700	2 394 075 \$
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	573	5 156	21 927	27 656 \$
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	829	7 939	20 226	28 994 \$
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	596	5 842	8 125	14 562 \$
2250 Frais d'examen reportés	6 650	33 250	(39 900)	0 \$
Total des ajustements pour réconcilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :	46 043	876 985	1 804 329	2 727 357 \$
Encaisse nette fournie par les activités d'exploitation	(79 116) \$	854 021 \$	2 323 833 \$	3 098 738 \$
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE NETTE PENDANT LA PÉRIODE	(79 116) \$	854 021 \$	2 323 833 \$	3 098 738 \$

Note de service

AU	Comité de vérification et des risques, Conseil d'administration
DE	Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire, et Sean Walker, directeur financier
DATE	16 mai 2024
OBJET	Note de service sur la conformité législative

La présente note de service est adressée au Conseil d'administration du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) afin de fournir une mise à jour sur les exigences en matière de production de rapports sur la conformité législative et de versements que doit respecter le CABAMC.

TPS/TVH

Le CABAMC est tenu de produire des déclarations de TPS/TVH pour chaque trimestre avant la fin du mois suivant. La dernière déclaration pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars a été déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) le 23 avril. Nous avons pour ce trimestre à rembourser à l'ARC un montant de 300 000 \$ attribuable à la TVH perçue sur les frais d'examen et les cotisations des titulaires de permis qui ont été versées au CABAMC.

Retenues sur la paie

Certaines personnes qui sont membres du personnel et du Conseil d'administration du CABAMC reçoivent une rémunération pour leur participation au Conseil. Par conséquent, le CABAMC est tenu de faire des retenues sur la paie pour les divers programmes du gouvernement fédéral. Ces programmes comprennent notamment le Régime de pensions du Canada (RPC), le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), le Régime des rentes du Québec (RRQ), l'assurance-emploi et l'impôt sur le revenu (ARC et Revenu Québec). Le CABAMC verse mensuellement ces montants obligatoires retenus à la source aux gouvernements. Les versements doivent être faits à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à Revenu Québec au plus tard le quinzième (15^e) jour du mois suivant le versement de la paie aux employés.

Le CABAMC est à jour en ce qui concerne le versement des retenues à la source à l'ARC et à Revenu Québec à la fin d'avril 2024.

Exigences en matière de déclarations annuelles auprès de l'ARC

Le CABAMC devra produire, auprès de l'ARC, une Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) pour l'année 2023, dans les six mois suivant l'année se terminant le 31 décembre 2023, et ce, d'ici le 30 juin 2024. Le CABAMC n'étant pas une entité assujettie à l'impôt, l'impôt sur le revenu ne sera pas exigé, mais les déclarations doivent tout de même être soumises. Grant Thornton a préparé et envoyé la déclaration par la poste en fin avril au nom du CABAMC et la confirmation sera envoyée par l'ARC après réception.

Rapport annuel et états financiers vérifiés

Le rapport annuel du CABAMC a été présenté au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, conformément à l'article 25¹ de la *Loi sur le CABAMC*. Le rapport devait être présenté au plus tard le 31 mars et a été soumis au Parlement par le ministre le 6 mai 2024. En vertu de l'article 30 du Règlement administratif, nous devons également publier (sur le site Web) un rapport sur les dépenses du Conseil et des comités payées au cours de l'année. Ce rapport, y compris les états financiers vérifiés, a été préparé et publié sur le site Web du CABAMC avant le 31 mars et a également été présenté au ministre.

Loi sur la protection des renseignements personnels et Loi sur l'accès à l'information

Le CABAMC est soumis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information*. Conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le CABAMC a présenté au début de septembre 2023 deux rapports sur ses activités qui seront déposés devant le Parlement par le ministre en notre nom. Ces rapports ont également été publiés sur le site Web du CABAMC.

Loi sur les langues officielles

Le CABAMC estime se conformer pleinement à la *Loi sur les langues officielles*.

Le commissaire aux langues officielles a publié son Rapport de suivi des recommandations, dans lequel il conclut que le CABAMC a mis en œuvre les 3 recommandations qui lui avaient été faites. Le commissaire aux langues officielles a aussi produit la remarque suivante : [TRADUCTION] « Le commissaire souhaite souligner le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce pour sa promptitude dans la mise en œuvre des recommandations, ainsi que dans la prise des mesures nécessaires en vue de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Loi ». Une des recommandations comprenait l'a mise en œuvre de formations internes régulières sur les obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Le personnel du CABAMC a reçu de la formation sur les obligations du CABAMC en matière de langues officielles et une formation supplémentaire est prévue en mai afin d'aborder les notions de l'offre active et de l'accès aux services juridiques.

De même, la Politique sur les langues officielles du CABAMC (en vigueur depuis 2022) a été intégrée en annexe aux nouvelles politiques de gouvernance du CABAMC, ce qui représente une augmentation de son statut par rapport à son statut précédent de politique opérationnelle.

Attestation de conformité

En signant ci-dessous, Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire, et Sean Walker, directeur financier (externalisé), reconnaissent que les déclarations faites dans la présente note sont exactes et que le CABAMC est en conformité avec toutes les exigences législatives indiquées dans le certificat ci-dessous.



Juda Strawczynski
Premier dirigeant et registraire



Sean Walker, CPA, CGA, CIA
Directeur financier (externalisé)

¹**25 (1)** Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Collège présente au ministre un rapport de ses activités pour l'année civile précédente.

(2) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

Certificat de conformité législative
CONFIRMATION DES OBLIGATIONS LÉGALES
Pour la période se terminant le 30 avril 2024

	OBLIGATION À REMPLIR	CONFIRMATION
1.	<i>Loi sur la taxe d'accise (Canada) (incluant la TPS ou la TVH)</i> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport trimestriel et versement de la taxe nette exigible sur les produits et services 	Oui
2.	<i>Loi sur l'assurance-emploi (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Déduction, rétention et soumission des cotisations de l'employeur et des employé(e)s à l'assurance-emploi (traitées par Wagepoint) 	Oui
3.	<i>Loi sur les pensions (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Déduction, rétention et soumission des cotisations de l'employeur et des employé(e)s au RPC (traitées par Wagepoint) 	Oui
4.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Déduction, rétention et soumission des salaires (traitées par Wagepoint) 	Oui
5.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture de l'état de la rémunération payée (T4 et T4A) aux employé(e)s et aux autres personnes rémunérées par le Collège Production des déclarations auprès de l'ARC avant le 28 février 	Oui
6.	<i>Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec – Impôt-santé des employeurs (ISE)/cotisation au Fonds des services de santé (FSS) (Québec)</i> <ul style="list-style-type: none"> Rapport et versement de l'ISE ou de la cotisation au FSS 	Oui
7.	<i>Loi sur l'assurance parentale – Régime québécois d'assurance parentale (RQAP – Québec)</i> Rapport et versement de l'ISE ou de la cotisation au FSS	Oui
8.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Production d'une déclaration annuelle de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) d'ici le 30 juin 	Oui
9.	<i>Loi sur le CABAMC (Canada)</i> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du rapport annuel du CABAMC au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie au plus tard le 31 mars 	Oui

Rapport du premier dirigeant

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Juda Strawczynski
DATE	13 juin 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Du 16 mars au 1 ^{er} juin 2024

Contexte

Le présent rapport du premier dirigeant a pour objet de fournir au Conseil une mise à jour sur les activités et les travaux réalisés par le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) en vue de faire progresser ses priorités énumérées dans le [Cadre réglementaire et stratégique 2023-2025 du CABAMC](#). Ce rapport met l'accent sur les activités, les relations et les communications.

Mise à jour sur les activités (infrastructure organisationnelle et réglementaire)

1.1 Renouvellements de permis pour 2024

Le processus de renouvellement annuel des permis pour 2024 s'est généralement déroulé sans problème en utilisant notre nouveau système de Portail des titulaires de permis. Je tiens à remercier l'équipe pour son excellent soutien aux titulaires de permis, qui a maintenu une moyenne d'un jour ouvrable pour répondre aux questions.

Le CABAMC a prévu un budget de manière prudente pour 2024. Les chiffres de renouvellement ont dépassé les projections budgétaires prudentes, de sorte que le CABAMC a dépassé ses revenus budgétaires établis pour 2024. Tout excédent à la fin de l'année devrait être affecté aux réserves du CABAMC, afin que le CABAMC puisse établir ses réserves plus rapidement.

Par rapport aux chiffres du rapport annuel 2023, en date du 6 mai 2024, le CABAMC a enregistré :

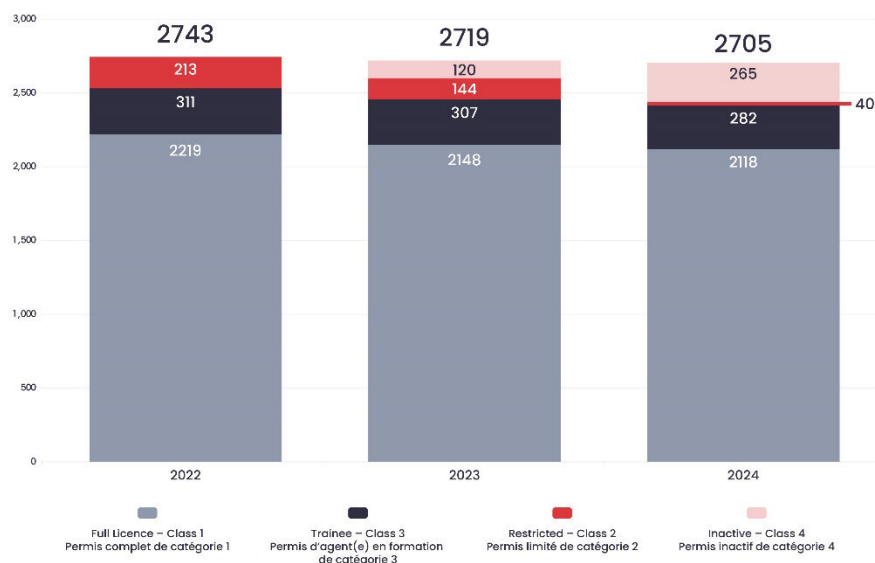
- une légère augmentation du nombre de permis d'agent(e) de brevets de catégorie 1 (de 887 à 906);
- une légère diminution prévue du nombre de permis d'agent(e) de marques de commerce de catégorie 1 (de 1 261 à 1 212). La diminution totale des permis d'agent(e) de marques de catégorie 1 depuis 2022 est inférieure à 10 %. Il s'agit d'une évolution positive, car il y avait une préoccupation selon laquelle de nombreux(-euses) agent(e)s de marques de

commerce inscrit(e)s auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) n'exercent pas activement la profession d'agent(e) de marques.

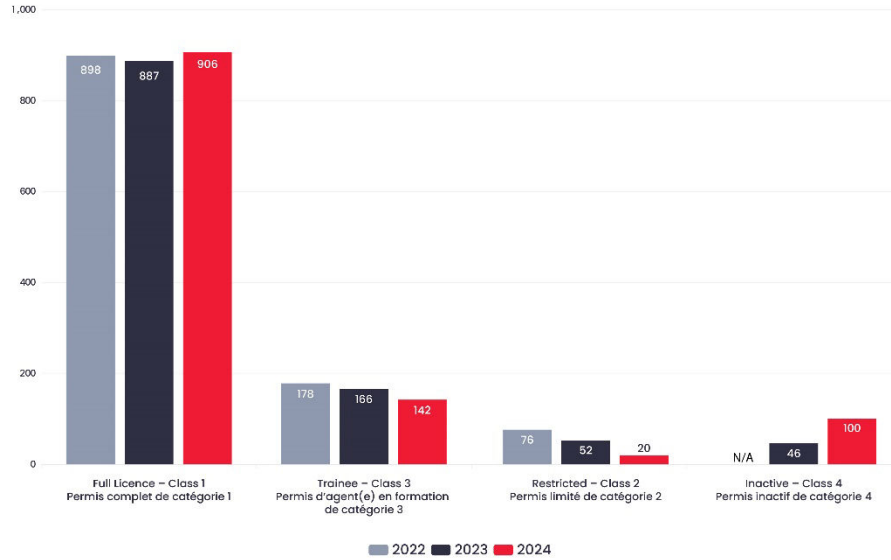
- Les agent(e)s de marques de commerce qui ont renoncé à leur permis ou qui ont remplacé leur permis de catégorie 1 l'ont fait pour diverses raisons, notamment :
 - Les agent(e)s ont pris leur retraite.
 - Les agent(e)s n'offrent plus de services spécialisés en matière de propriété intellectuelle (p. ex. avocat(e)s qui ont changé de domaine de pratique)
 - Les agent(e)s offrent des services spécialisés en matière de propriété intellectuelle, mais ne déposent ou ne poursuivent pas de demandes de marques de commerce devant l'OPIC, ou ne l'ont fait qu'occasionnellement dans le passé.
- Une légère diminution du nombre d'agent(e)s de brevets de catégorie 3 en formation, qui pourrait être attribuable aux modifications apportées aux examens de compétence qui ont permis à certain(e)s de ces agent(e)s en formation de progresser plus rapidement dans le processus d'octroi de permis.
- Une migration des titulaires de l'ancien permis de catégorie 2 au nouveau permis inactif de catégorie 4 à la suite des modifications apportées à ces catégories qui sont entrées en vigueur en mai 2023.

Au total, il y avait 14 permis de moins que l'année dernière (de 2 719 à 2 705) et seulement 38 permis de moins (de 2 743 à 2 705) depuis 2022. Dans l'ensemble, le nombre de permis après la période de renouvellement de 2024 indique une stabilité relative dans la profession et démontre même une tendance à la hausse du nombre de permis du côté des brevets.

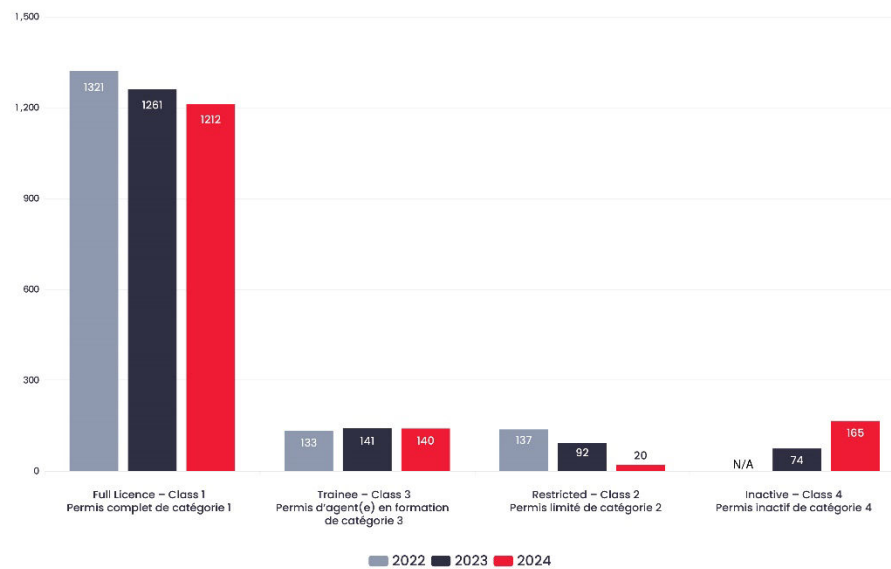
Total Licences



Patent Agents – Agent(e)s de brevets



Trademark agents – Agent(e)s de marques de commerce



1.2 Mise à jour du plan de travail annuel

Le plan de travail annuel de 2024 a été présenté au Conseil d'administration en décembre 2023. Le document joint fournit une mise à jour. Le CABAMC respecte généralement les délais fixés pour tous les projets.

Relations et communications

Le CABAMC s'engage à établir et à maintenir des relations avec les titulaires de permis, le gouvernement, la communauté de la propriété intellectuelle et d'autres organismes de réglementation professionnelle. Faits saillants des efforts du CABAMC de mars à juin :

- Gouvernement
 - o Le premier dirigeant et registraire du CABAMC a participé au [Canadian IP Voices podcast](#) et au [Balados Voix de la PI canadienne](#) de l'OPIC afin d'expliquer la façon dont le CABAMC réglemente les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce et de promouvoir notre registre public amélioré.
 - o Le premier dirigeant et registraire du CABAMC a poursuivi sa collaboration régulière avec l'OPIC et Innovation, Sciences et Développement économique Canada à diverses questions liées au mandat du CABAMC.
- Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIIC)
 - o Ruth McHugh, présidente du Conseil d'administration du CABAMC, a rencontré Paula Clancy, présidente de l'IPIIC, et Adam Kingsley, directeur général de l'IPIIC, afin de continuer à renforcer la relation de travail entre les deux organisations.
 - o Le premier dirigeant et registraire du CABAMC continue d'organiser des réunions régulières avec le directeur général de l'IPIIC.
 - o Le premier dirigeant et la registraire adjointe du CABAMC collaborent avec les organisateurs de conférences de l'IPIIC en ce qui concerne la présentation et la participation du CABAMC à la conférence annuelle de l'IPIIC.
- Engagement communautaire en propriété intellectuelle (PI)
 - o Le premier dirigeant et registraire du CABAMC a participé à une première réunion avec le président et directeur général (PDG) de Propriété intellectuelle Ontario (PIO) Dan Herman et à des discussions avec le personnel de PIO concernant la réglementation des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce.
 - o Le personnel a mené des activités de sensibilisation auprès des organisations de propriété intellectuelle et des groupes de consommateurs pour présenter l'examen du CABAMC sur les voies d'octroi de permis.
- Organismes de réglementation professionnelle et communautés de pratique composées d'experts en réglementation professionnelle
 - o Le premier dirigeant et registraire du CABAMC a participé à une réunion d'introduction avec la chambre des agent(e)s de brevets de l'Allemagne.

- Le premier dirigeant et registraire du CABAMC a été une panéliste du symposium régional du 3 mai du Council on Licensure, Enforcement and Regulation intitulé « Navigating Change – Empowering Regulatory Leaders for Seamless Transitions » (en anglais seulement). Ordre du jour [ici](#).

Juda Strawczynski

Premier dirigeant et registraire

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Interactions avec les parties prenantes	Poursuivre les interactions avec les parties prenantes et mener des activités de sensibilisation régulières auprès des titulaires de permis, de l'IPIC, du gouvernement, de l'OPIIC, d'autres organismes de réglementation, etc.	Janv. 2024	Déc. 2024	Relations et communications	Les activités de sensibilisation menées à ce jour dans le cadre du programme pour 2024 sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Réunions en personne avec l'OPIIC et ISSED pour faire le point sur le CABAMC (janvier) - Réunions avec le(la) premier(-ère) dirigeant(e) et le(la) président(e) de l'IPIC - Sensibilisation des partenaires de l'écosystème de la propriété intellectuelle (Collectif d'actifs en innovation, Propriété intellectuelle Ontario, etc.) à l'initiative sur les voies d'accès - Présentations du premier dirigeant au séminaire du RCOR et au symposium régional de CLEAR - Discussions en cours avec les ordres professionnels de juristes et la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à propos d'une série de domaines d'intérêt commun en matière de réglementation
Plaintes et mesures disciplinaires	Continuer de recevoir et d'examiner les plaintes à mesure qu'elles se présentent <ul style="list-style-type: none"> · Évaluation des principales affaires et procédures (microévaluation du risque réglementaire) (en cours) 	Janv. 2023	En cours	Réglementation professionnelle	En cours
Pratique non autorisée	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuite de l'examen des questions relatives à la pratique non autorisée à mesure qu'elles se présentent et détermination des mesures réglementaires appropriées 	En cours	En cours	Réglementation professionnelle	En cours
Formation sur le Code de déontologie	<ul style="list-style-type: none"> · Contenu de la formation des titulaires de permis en ce qui concerne le Code de déontologie : · Articles relatifs aux enquêtes déontologiques · Lancement d'une nouvelle page Web consacrée aux analyses et orientations éthiques et dotée d'une fonctionnalité de recherche améliorée, afin de faciliter l'accès des titulaires de permis à des conseils éthiques proactifs 	Avr. 2024	En cours	Perfectionnement professionnel et compétences	<ul style="list-style-type: none"> · Développement du programme en cours

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Profils de compétences	Élaborer, valider et publier des profils de fondements professionnels pour compléter les profils de compétences	Mars 2022	Déc. 2024	Perfectionnement professionnel et compétences	Des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce ont été recrutés pour participer à ce projet et se sont réunis pendant le printemps 2024 pour conseiller le personnel et les spécialistes en psychométrie du CABAMC au sujet de l'élaboration de l'ébauche du profil des fondements professionnels. L'ébauche (en anglais et en français) sera communiquée au Conseil d'administration et aux comités du CABAMC, puis fera l'objet d'une consultation avec les membres des professions à partir de cet automne.
Renforcement de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du modèle d'apprentissage actuel pour déterminer si des changements sont nécessaires sur les pratiques exemplaires en matière d'apprentissage et d'apprentissage par l'expérience; communication avec la profession pour déterminer les forces, les faiblesses et les possibilités d'améliorer les apprentissages; modifications éventuelles à la « Politique sur les programmes de formation approuvés » 	Janv. 2023	À déterminer	Perfectionnement professionnel et compétences	Poursuite de la recherche sur l'apprentissage par l'expérience et les résultats; début des groupes de discussion et début d'une consultation complète en juin 2024

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Prestation d'examens	Élaborer et faire passer des examens de compétence équitables et défendables sur le plan psychométrique Examens (transitoires) de 2023 : <ul style="list-style-type: none"> · Examen de compétence des agent(e)s de marques de commerce – Parties A et B · Examen de compétence des agent(e)s de brevets – Épreuves A, B, C et D (Nouveaux) examens de 2024 : <ul style="list-style-type: none"> · Examen des connaissances théoriques sur les marques de commerce · Examen des connaissances théoriques sur les brevets · Examen des connaissances appliquées des agent(e)s de marques de commerce · Examen des connaissances appliquées des agents(e)s de brevets · Planification des horaires · Recrutement · Perfectionnement · Révision · Examens · Inscription · Correction · Résultats 	Janv. 2024	En cours	Perfectionnement professionnel et compétences	<ul style="list-style-type: none"> · Prestation des examens de connaissances théoriques sur les brevets et les marques de commerce · Prestation des examens de connaissances appliquées à venir en automne 2024
Examens : Élaboration des politiques	Élaborer et faire passer des examens de compétence équitables et défendables sur le plan psychométrique <ul style="list-style-type: none"> · Spécifications des examens · Méthodologies relatives aux notes de passage · Politiques d'élaboration et d'administration 	Janv. 2023	Janv. 2024	Perfectionnement professionnel et compétences	Achevé

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Exploration de nouvelles voies potentielles d'accès au permis d'exercice	Cerner et mettre en œuvre des voies d'accès au permis d'exercice afin d'améliorer l'accès à la profession d'agent(e) · Consultations et actions de sensibilisation pour comprendre le potentiel de nouvelles voies d'accès qui permettraient d'acquérir les compétences requises	Janv. 2023	À déterminer	Perfectionnement professionnel et compétences	· Poursuite de la recherche sur l'apprentissage par l'expérience et les résultats; début des groupes de discussion et début d'une consultation complète en juin 2024
Praticien(ne)s étranger(-ère)s – renouvellements	Remplir chaque année des déclarations confirmant l'admissibilité et le paiement des droits pour continuer à figurer dans le registre public Déterminer si les renouvellements en ligne sont possibles; dans le cas contraire, utiliser des formulaires en format PDF	Mai 2024	Janv. 2024	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	La configuration du système est terminée. Les renouvellements de permis des praticien(ne)s étranger(-ère)s sont en cours jusqu'au 2 juillet.
Renouvellements de permis en 2024	· Renouvellement en ligne des permis pour les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce admissibles · Configuration du renouvellement	Févr. 2024	Avr. 2024	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	Achevé
Portail de présentation des demandes	Automatiser les demandes de permis d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce via le portail de présentation des demandes Définir les besoins · Configuration de demandes dans Workbench	Avr. 2024	Déc. 2024	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	La création du portail de présentation des demandes est en cours. Les formulaires de demande sont actuellement configurés dans le portail des titulaires de permis.
Budget de 2025 et budgets pluriannuels	Élaborer le budget et le cadre pour 2025 et passer à un budget annuel pluriannuel (plus de 3) avec l'aide du Comité des risques et de la vérification et du Conseil d'administration	Janv. 2024	En cours	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	À réviser. Le projet est mal décrit. L'objectif est d'élaborer le budget de 2025 et de commencer à faire une planification financière à plus long terme (plutôt que d'établir des budgets pluriannuels, ce qui ne serait pas approprié compte tenu du besoin d'agilité).

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Renouvellement de l'assurance du CABAMC	<p>Examiner les exigences en matière d'assurance et la couverture disponible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile générale - Couverture en matière de cybersécurité - Responsabilité civile des administrateur(-trice)s et des dirigeant(e)s (y compris l'excédent) <p>Renouvellement des assurances pour tous les programmes – apport du Comité des risques et de la vérification</p>	Mars 2024	Avr. 2024	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	Achevé. La couverture en place a un coût raisonnable.
Intervention en cas d'urgence	<p>Décrire comment le CABAMC réagira à une situation d'urgence pouvant limiter l'accès au bureau virtuel, aux dossiers et à l'équipement, comment il exercera ses activités pendant une telle situation et comment il s'en rétablira.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Plan de préparation aux situations d'urgence 	Janv. 2024	Sept. 2024	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	<p>Une première ébauche du plan de préparation aux situations d'urgence comprenant une chaîne téléphonique en cas d'urgence a été élaborée.</p> <p>Prochaines étapes : Feuille de travail sur la vulnérabilité et poursuite de l'élaboration du plan de préparation aux situations d'urgence</p>
Gestion des risques réglementaires et opérationnels	<p>Maintenir les systèmes de gestion des risques réglementaires et opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> · Examen régulier du (des) cadre(s) de risque d'entreprise 	Sept. 2023	Janv. 2024	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	La matrice des risques sera réexaminée en juin 2024 par l'ARC

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Excellence du rendement	Fixer des objectifs individuels pour le personnel et veiller à une rétroaction continue <ul style="list-style-type: none"> · Lancement progressif du nouveau formulaire · Activité porte ouverte du premier dirigeant · Contrôles trimestriels du personnel 	Janv. 2023	En cours	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> · Lancement du programme d'excellence du rendement du personnel; le programme annuel d'excellence du rendement devrait avoir lieu d'un printemps à l'autre chaque année à l'avenir. · Réunions d'établissement des objectifs de 2024 tenues avec le personnel
Formation du personnel	Fournir au personnel des formations annuelles dans le cadre de déjeuners-conférences, de modules en ligne, etc., dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> · Langues officielles · Protection des renseignements personnels/accès à l'information · Tendances en matière de réglementation professionnelle et de propriété intellectuelle · Équité, diversité et inclusion (EDI) et réconciliation avec les Autochtones · Technologie · Plans d'intervention d'urgence et gestion des dossiers · RH et perfectionnement professionnel 	Juin 2023	Janv. 2024	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	Déjeuners-conférences à ce jour : <ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - Réflexion conceptuelle

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
<p>Équité, diversité et inclusion (EDI) et stratégie de réconciliation avec les Autochtones</p> <p>1. Inclusion dans la profession</p> <p>2. Formation des agent(e)s</p> <p>3. Approches organisationnelles du CABAMC</p>	<p>Développer des approches du CABAMC basées sur 3 domaines d'activité interdépendants :</p> <p>1. Gouvernance et fonctionnement du CABAMC : gouverner et gérer le CABAMC de manière à ce que l'EDI et la réconciliation avec les Autochtones soient prises en compte</p> <p>2. Compétences et normes des agent(e)s de marques de commerce et de brevets : Éducation et formation en matière de compétence culturelle, conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation</p> <p>3. Entrée dans la profession : Efforts visant à établir et à soutenir une profession d'agent(e) de marques de commerce et d'agent(e) de brevets qui reflète la population du Canada; élimination des obstacles déraisonnables à l'entrée</p> <p>Projet de cadre pour l'EDI et la réconciliation et mise en œuvre (en cours)</p>	Janv. 2024	En cours	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen du rapport sur l'inégalité salariale dans les professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce afin de mieux comprendre l'environnement actuel et les obstacles - Discussions avec des spécialistes de l'EDI et examen de différentes stratégies en matière d'EDI de différents organismes de réglementation professionnelle canadiens

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Rapport annuel de 2024	Élaborer un rapport annuel du CABAMC en anglais et en français et le soumettre au ministre	Janv. 2024	Mars 2024	Gouvernance	Achevé. Le rapport annuel est soumis au ministre, déposé au Parlement comme il se doit, et disponible sur le site Web du CABAMC.
Réunions des membres du Conseil et des comités (publiques et plénières)	<ul style="list-style-type: none"> · Réunions des membres du Conseil et des comités · Documents du Conseil d'administration en anglais et en français pour permettre une prise de décision efficace et transparente dans l'intérêt du public · Documents des comités pour permettre une prise de décision efficace 	Janv. 2024	Déc. 2024	Gouvernance	En cours
Formation et éducation du Conseil et des comités	Évaluer les besoins de formation et d'éducation du Conseil et des comités et mettre en place une formation appropriée (pas ou peu coûteuse), au besoin	Janv. 2024	En cours	Gouvernance	En cours 2024 - Élaboration du calendrier de programmation et de formation des administrateur(-trice)s Lancement d'une nouvelle bibliothèque de formation en ligne des administrateur(-trice)s Juin 2024 - Formation en personne des administrateur(-trice)s (orientation de tous les administrateur[-trice)s)
Élections au Conseil et orientation des nouveaux(-elles) administrateur(-trice)s	<p>Les titulaires de permis peuvent voter pour élire un(e) administrateur(-trice). Les prochaines élections auront lieu au printemps 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Nomination du (de la) commissaire aux élections Séance d'information à l'intention des candidat(e)s · Renseignements sur le(s) candidat(e)s en ligne · Bulletins de vote et configuration de la plateforme Résultats des élections · Orientation des nouveaux(-elles) administrateur(-trice)s · Enquête auprès des candidat(e)s 	Janv. 2024	Janv. 2024	Gouvernance	Les élections sont terminées. L'orientation des nouveaux administrateur(-trice)s aura lieu en juin 2024.

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Évaluation du Conseil de 2024	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre d'un cadre d'autoévaluation du Conseil 	Janv. 2024	Déc. 2024	Gouvernance	En cours. L'évaluation du Conseil d'administration est effectuée après chaque réunion du Conseil d'administration. Le(la) président(e) du Conseil d'administration organise des entrevues avec les administrateur(-trice)s sortant(e)s à des fins d'évaluation et d'amélioration continue du Conseil d'administration.
Nominations des membres des comités de 2024	<p>Les postes vacants au sein des comités sont pourvus en fonction des matrices de compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité d'enquête Autres nominations à déterminer 	Janv. 2024	Déc. 2024	Gouvernance	En cours, au besoin. Les processus de recrutement des comités législatifs se déroulent sans heurts et comprennent des activités de communication et de sensibilisation visant à encourager les candidat(e)s issu(e)s de la diversité et compétent(e)s à présenter leur demande. <ul style="list-style-type: none"> Examen par le comité de gouvernance des nominations d'administrateur(-trice)s, au besoin, et recommandations au Conseil d'administration.
Assemblée générale annuelle du CABAMC de 2024	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale annuelle du CABAMC en personne (Ottawa) 	Janv. 2024	Janv. 2024	Gouvernance	Prévue pour le 13 juin 2024
Vérification du CABAMC	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des états financiers États financiers vérifiés Rapport de vérification 	Sept. 2023	Mars 2024	Gouvernance	Publication des états financiers complets et vérifiés.
Politiques de gouvernance	<p>Les politiques de gouvernance du Conseil reflètent les pratiques et les objectifs actuels</p>	Juill. 2023	Janv. 2024	Gouvernance	Mise à jour des politiques de gouvernance du Conseil adoptées en mars 2024
Cadre de mesure du rendement/mesure des résultats	<p>Poursuivre l'élaboration d'un cadre qui mesure et rend compte, de façon normalisée, de la façon dont nous agissons dans l'intérêt public.</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre d'un tableau de bord 	Janv. 2023	Déc. 2024	Gouvernance	En cours

Jalon de projet	Description du projet/livrables	Début	Fin	Composante du cadre stratégique	Statut
Politique sur la conservation des documents	<p>Élaborer une stratégie de gestion des documents qui fournira une structure de gouvernance de l'information permettant de gérer avec succès les renseignements du Collège. Le Collège est organisme fédéral, donc cette structure doit être conforme aux règlements de Bibliothèque et Archives Canada (BAC).</p> <ul style="list-style-type: none"> · Autorisation de disposition de BAC · Classification des documents et délais de conservation 	Avr. 2023	Janv. 2024	Gouvernance	BAC évaluera l'état de préparation du CABAMC pour une nouvelle autorisation de disposition à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet.
Déclaration réglementaire : Protection des renseignements personnels et accès à l'information – Rapports statistiques	<p>Fournir des données sur le rendement des programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels du CABAMC.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Soumission au Secrétariat du Conseil du Trésor 	Mai 2024	Mai 2024	Gouvernance	Achèvement à l'été 2024.
Déclaration réglementaire : Protection des renseignements personnels et accès à l'information – Rapports annuels	<p>Présenter les rapports annuels au Parlement concernant l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dépôt des rapports au Parlement · Publication sur le site Web du CABAMC 	Janv. 2024	Août 2024	Gouvernance	Achèvement à l'été 2024.

Note de service

AU	Conseil d'administration
DE	Comité de vérification et des risques, Directeur financier et Premier dirigeant et registraire
DATE	4 juin 2023
OBJET	Nomination du(de la) vérificateur(-trice) externe pour la fin de l'année 2024

PROPOSITION :

Il est résolu que : Le Conseil d'administration nomme Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour la vérification de fin d'exercice 2024 du CABAMC.

Renseignements :

Le CABAMC a retenu les services de Grant Thornton à titre de vérificateur externe au cours des quatre derniers exercices (de 2020 à 2023, inclusivement) et entretient une relation de travail positive avec son équipe. En effet, elle a respecté les délais serrés nécessaires pour achever le travail de vérification et rassembler les renseignements nécessaires sur les états financiers avant la date limite du 31 mars pour la présentation du rapport au cabinet du ministre.

Une partie du mandat du Comité de vérification et des risques consiste à recommander au Conseil la nomination du(de la) vérificateur(-trice) externe. Le Conseil supervise les activités du CABAMC et approuve la nomination du(de la) vérificateur(-trice) à chaque exercice¹. Le Comité s'est réuni le 16 mai 2024 pour discuter du rendement de Grant Thornton dans son travail de vérification, ainsi que des frais annuels de la vérification.

Le Directeur financier a communiqué avec Grant Thornton afin d'obtenir un devis pour la vérification de 2024. Un devis de 20 500 \$ a été reçu, ce qui représente une augmentation de 1000 \$ (5 %) une année sur l'autre. Nous estimons qu'il s'agit d'un devis raisonnable et qu'il n'est pas nécessaire de nous tourner vers le marché avec une demande de proposition (DP) pour obtenir des services de vérification cette année.

Le Comité a décidé de recommander de nouveau la nomination de Grant Thornton.

Recommandation :

Le Comité de vérification et des risques recommande la nomination de Grant Thornton en tant que vérificateur externe pour l'exercice 2024 se terminant le 31 décembre 2024.

Règlement administratif 6 (1) du CABAMC - Le Conseil assume les fonctions suivantes au nom du Collège :

a) chaque année, il nomme un(e) vérificateur(-trice) indépendant(e) chargé(e) de mener la vérification des comptes du Collège et d'approuver les états financiers;



Bob Plamondon, FCPA, FCA, certifié IAS.A
Président du Comité de vérification et des risques